

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)

DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

Adresse : **3 Lavaud**
16150 ST QUENTIN SUR CHARENTE

Référence cadastrale : **Non communiquée**

Lot(s) de copropriété : **Sans objet** N° étage : **Sans objet**

Nature du bâtiment : **Maison individuelle**

Étendue de la prestation : **Parties Privatives**

Contexte de la mission : Avant vente Avant mise en location
 Avant travaux dans les parties communes



IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE ET DU COMMANDITAIRE DU CONSTAT

Propriétaire : **COMMUNAUTE DE COMMUNE DE ROUMAZIERE**
Donneur d'ordre : **- BUREAU ALPES CONTRÔLES 77 Avenue Maryse Bastié 16340 L ISLE D ESPAGNAC**

OPERATEUR DU CONSTAT

Rapport édité le : **11/06/2021**
Mission réalisée le : **10/06/2021**
Auteur du constat : **Jean luc LACOTTE**
Contrat d'assurance : **AXA N° : 10755853504**
Validité : **01/01/2021 au 31/12/2021**

APPAREIL A FLUORESCENCE X

Modèle : **Heuresis PB 200 i**
N° de série : **8436**
Date chargement source : **24/03/2021**
Nature du radionucléide : **57 Co**
Activité : **185**

ÉTAT D'OCCUPATION DU BIEN

Si parties privatives, occupées : Oui Non
Par des enfants mineurs : Oui Non
Dont enfants de moins de 6 ans : Oui Non

CONCLUSION	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	204	0	199	5	0	0
Pourcentage	100,00 %	0 %	97.55 %	2.45 %	0 %	0 %

Unité(s) de diagnostic de classe 1 et 2 : Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

REALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : **21 06077 #P**

Ordre de mission du : L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.

Opérateur de diagnostic : **Jean luc LACOTTE**
Certification n°C0183 délivrée le 01/10/2017 Qualixpert 17 rue Borrel 81100 Castres

Année de construction du bien : **Antérieur à 1949**

Occupant des parties privatives : Propriétaire Locataire :

Accompagnateur(s) : **Pas d'accompagnateur**

Document(s) fourni(s) : **Aucun**

Moyens mis à disposition : **Aucun**

Laboratoire(s) d'analyses : **Sans objet**

Commentaires : **Néant**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.

CADRE REGLEMENTAIRE

- Articles L1334-5 à L1334-12 et R1334-10 à R1334-12 du Code de la Santé Publique
- Arrêté du 19/08/2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU CONSTAT

Cette mission consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Le constat porte sur les revêtements accessibles depuis le logement ou le cas échéant depuis les parties communes (voir « Étendue de la prestation » en première page), y compris les revêtements extérieurs (volets, portail, grille, etc.). La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que les buanderies, caves, garages, etc.

SYNTHESE DU CONSTAT

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,
il a été constaté l'existence de risque potentiel d'exposition au plomb.**

Validité du présent constat : 1 an (10/06/2022) si utilisé avant vente, 6 ans (10/06/2027) si utilisé avant mise en location

À défaut d'un CREP des parties communes, le vendeur ne pourra pas être exonéré de la garantie contre les vices cachés concernant sa quote-part des parties communes.

Le présent constat ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

SITUATIONS DE RISQUE DE SATURNISME INFANTILE	Oui	Non
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3		X
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		X

SITUATIONS DE DEGRADATION DU BATI	Oui	Non
Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		X
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce		X
Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité		X

Locaux ou parties de locaux non visités

Néant

Constatations diverses

Habitation à rénover

METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements sont réalisées selon le cadre réglementaire défini précédemment.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1^{er} janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, etc. (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

En cas d'unité de diagnostic (UD) située à une hauteur supérieure à 3 mètres, il appartient au propriétaire de prendre les dispositions nécessaires, en accord avec la réglementation du travail, pour permettre au diagnostiqueur de réaliser les mesures de concentration en plomb sur celle-ci, faute de quoi le constat n'aurait de valeur que pour les unités diagnostiquées.

Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 3) : 1 mg/cm².

Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le(s) croquis et dans le(s) tableau(x) des mesures est la suivante :

- La zone de l'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le(s) croquis ; les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- La zone « plafond » est nommée « PL » ;
- La zone « sol » est nommée « SO ».

Les unités de diagnostic (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le(s) tableau(x) des mesures selon les indications suivantes, en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

Nota : Une unité de diagnostic (UD) correspond à un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

CONCENTRATION EN PLOMB	Nature de la dégradation	État de conservation	Classement
< seuil			0
≥ seuil		Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Usure par friction, traces de chocs, microfissures...	État d'usage (EU)	2
	Pulvérisation, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes...	Dégradé (D)	3

LOCAUX VISITES & RESULTATS DES MESURES

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
1					Mesure test	1,0			
402					Mesure test	1,0			

Rez de chaussée Entrée

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
2	A	Mur(s)	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,4		0	
3					< 1 m	0,5			
4					< 1 m	0,5			
5	B	Mur(s)	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,6		0	
6					> 1 m	0,2			
7	C	Mur(s)	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,5		0	
8					< 1 m	0,1			
9					> 1 m	0,3			
10	PL	Plafond	Lambris bois	Peinture	Nord	0,3		0	
11					Sud	0,6			
12	SO	Plancher	Carrelage		Nord	0,2		0	
13					Sud	0,2			
14					Droite	0,3			
15		Plinthe(s)	Faïence		Gauche	0,3		0	
16					Ouvrant	0,2			
17	A	Porte	Bois	Vernie	Ouvrant	0,2		0	
18					Dormant	2,7			
19	B	Porte (s)	Bois	Peinture	Dormant	4,3	ND	1	
20					Ouvrant	2,8			
21	D	Porte (s)	Bois	Peinture	Dormant	3,7	ND	1	
22					Ouvrant	0,1			
23	C	Porte (s) droite	Bois	Peinture	Dormant	0,5		0	
24					Ouvrant	0,1			
25	C	Porte (s) gauche	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
					Dormant	0,4			

Nombre d'unités de diagnostic : **12**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **24**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

Rez de chaussée Cuisine

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
62	C	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
63					Dormant	0,5			
64	C	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
65					Dormant	0,3			
66		Mur(s)	Plâtre	Faïence	> 1 m	0,1		0	
67					< 1 m	0,3			
68	A	Mur(s)	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
69					< 1 m	0,5			
70	B	Mur(s)	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,3		0	
71					< 1 m	0,6			
72	C	Mur(s)	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
73					> 1 m	0,1			
74	D	Mur(s)	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,2		0	
75					< 1 m	0,4			
76	PL	Plafond	Bois	Peinture	Nord	0,5		0	
77					Sud	0,6			
78	SO	Plancher	Bois		Sud	0,1		0	
79					Nord	0,2			
80		Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	0,3		0	
81					Droite	0,5			
82	A	Porte (s)	Bois	Peinture	Dormant	0,1		0	
83					Ouvrant	0,2			
84	D	Porte (s)	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
85					Dormant	0,3			
86	PL	Poutres plafond	Vernis		Sud	0,2		0	
87					Nord	0,3			
88	C	Volet - Extérieur	Bois	Peinture		0,4		0	
89	C	Volet - Intérieur	Bois	Peinture		0,5		0	

 Nombre d'unités de diagnostic : **15**

 Nombre de mesures : **28**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

Rez de chaussée Dégagement

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
90		Escalier	Vernis		Limon	0,1		0	
91					Limon	0,1			
92					Limon	0,1			
93					Limon	0,2			
94					Marche	0,3			
95					Marche	0,4			
96					Contre-marche	0,5			
97					Contre-marche	0,6			
98	A	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	> 1 m	0,1		0	
99					< 1 m	0,4			
100	B	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,4		0	
101					> 1 m	0,5			

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
102	C	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,1		0	
103					> 1 m	0,4			
104	D	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,1		0	
105					> 1 m	0,4			
106	PL	Plafond	Bois	Peinture	Nord	0,1		0	
107					Sud	0,6			
108	SO	Plancher	Carrelage		Sud	0,2		0	
109					Nord	0,4			
110		Plinthe(s)	Faïence		Gauche	0,1		0	
111					Droite	0,2			
112	A	Porte (s)	Bois	Peinture	Dormant	0,3		0	
113					Ouvrant	0,5			
114	B	Porte (s)	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
115					Dormant	0,4			
116	C	Porte (s)	Bois	Peinture	Dormant	0,1		0	
117					Ouvrant	0,5			
118	D	Porte (s)	Bois	Peinture	Dormant	0,1		0	
119					Ouvrant	0,3			
120		Poutre(s)	Bois		Gauche	0,4		0	
121					Droite	0,6			

Nombre d'unités de diagnostic : **13**

Nombre de mesures : **32**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

Rez de chaussée Salon

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
122	B	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
123					Dormant	0,5			
124	B	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
125					Dormant	0,6			
126	A	Mur(s)	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,3		0	
127					< 1 m	0,5			
128	B	Mur(s)	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
129					< 1 m	0,5			
130	C	Mur(s)	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
131					< 1 m	0,3			
132	D	Mur(s)	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
133					< 1 m	0,4			
134	PL	Plafond	Bois	Peinture	Sud	0,1		0	
135					Nord	0,5			
136	SO	Plancher	Bois		Nord	0,3		0	
137					Sud	0,3			
138		Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,2		0	
139					Gauche	0,3			
140	A	Porte (s)	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
141					Dormant	0,4			
142	C	Porte (s)	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
143					Dormant	0,3			

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
144	PL	Poutres plafond	Vernis		Sud	0,1		0	
145					Nord	0,2			
146	B	Volet - Extérieur	Bois	Peinture		0,4		0	
147	B	Volet - Intérieur	Bois	Peinture		0,3		0	

Nombre d'unités de diagnostic : **14**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **26**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

Rez de chaussée Séjour

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
148	C	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Dormant	0,5		0	
149					Ouvrant	0,6			
150	C	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Dormant	0,3		0	
151					Ouvrant	0,3			
152	A	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	> 1 m	0,2		0	
153					< 1 m	0,5			
154	B	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,1		0	
155					> 1 m	0,1			
156	C	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	> 1 m	0,2		0	
157					< 1 m	0,5			
158	D	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	> 1 m	0,2		0	
159					< 1 m	0,5			
160	C	Placard	Peinture		Gauche	1,7	ND	1	
161					Droite	2,6			
162	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Sud	0,2		0	
163					Nord	0,6			
164	SO	Plancher	Pvc collé		Nord	0,1		0	
165					Sud	0,3			
166	A	Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	0,2		0	
167					Droite	0,6			
168	B	Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,4		0	
169					Gauche	0,5			
170	C	Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,2		0	
171					Gauche	0,4			
172	D	Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,1		0	
173					Gauche	0,1			
174	D	Porte (s)	Bois	Peinture	Dormant	2,8	ND	1	
175					Ouvrant	3,8			
176	PL	Poutres plafond	Vernis		Sud	0,2		0	
177					Nord	0,4			
178	C	Volet - Extérieur	Bois	Peinture		0,2		0	
179	C	Volet - Intérieur	Bois	Peinture		0,6		0	

Nombre d'unités de diagnostic : **17**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **32**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

1er étage Palier

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
180	A	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,2		0	
181					> 1 m	0,5			
182	B	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,3		0	
183					> 1 m	0,6			
184	C	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,2		0	
185					> 1 m	0,2			
186	D	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,1		0	
187					> 1 m	0,5			
188	PL	Plafond	Bois	Peinture	Nord	0,3		0	
189					Sud	0,6			
190	SO	Plancher	Bois		Nord	0,3		0	
191					Sud	0,3			
192	A	Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,1		0	
193					Gauche	0,4			
194	B	Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	0,1		0	
195					Droite	0,3			
196	C	Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,4		0	
197					Gauche	0,6			
198	D	Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,3		0	
199					Gauche	0,5			
200	A	Porte (s)	Bois	Peinture	Dormant	0,2		0	
201					Ouvrant	0,3			
202	C	Porte (s)	Bois	Peinture	Dormant	0,4		0	
203					Ouvrant	0,5			
204	B	Porte (s) droite	Bois	Peinture	Dormant	0,5		0	
205					Ouvrant	0,6			
206	D	Porte (s) droite	Bois	Peinture	Dormant	0,4		0	
207					Ouvrant	0,5			
208	B	Porte (s) gauche	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
209					Dormant	0,6			
210	D	Porte (s) gauche	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
211					Dormant	0,2			
212		Poutre(s)	Bois		Droite	0,1		0	
213					Gauche	0,4			

Nombre d'unités de diagnostic : **17**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **34**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

1er étage WC

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
214	C	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
215					Dormant	0,4			
216	C	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
217					Dormant	0,6			
218	D	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	> 1 m	0,1		0	
219					< 1 m	0,5			

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
220	A	Mur(s)	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,4		0	
221					< 1 m	0,5			
222	B	Mur(s)	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
223					> 1 m	0,3			
224	C	Mur(s)	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
225					> 1 m	0,6			
226	PL	Plafond	Bois	Peinture	Sud	0,4		0	
227					Nord	0,5			
228	SO	Plancher	Pvc collé		Nord	0,1		0	
229					Sud	0,3			
230	A	Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,6		0	
231					Gauche	0,6			
232	B	Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,6		0	
233					Gauche	0,6			
234	C	Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,6		0	
235					Gauche	0,6			
236	D	Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,3		0	
237					Gauche	0,4			
238	A	Porte (s)	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
239					Dormant	0,6			
240	PL	Poutres plafond	Bois	Peinture	Sud	0,2		0	
241					Nord	0,5			
242	C	Volet - Extérieur	Bois	Peinture		0,6		0	
243	C	Volet - Intérieur	Bois	Peinture		0,6		0	

Nombre d'unités de diagnostic : **16**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **30**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

1er étage Dégagement 2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
244		Mur(s)	Placoplâtre		> 1 m	0,4		0	
245					< 1 m	0,6			
246	A	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,4		0	
247					> 1 m	0,6			
248	B	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	> 1 m	0,3		0	
249					< 1 m	0,6			
250	C	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,3		0	
251					> 1 m	0,4			
252	D	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,2		0	
253					> 1 m	0,2			
254	SO	Plafond	sous plancher poutres/chevrons bois		Nord	0,1		0	
255					Sud	0,6			
256	SO	Plancher	Bois		Nord	0,6		0	
257					Sud	0,6			
258		Plinthe(s)	Bois		Gauche	0,2		0	
259					Droite	0,3			
260	A	Porte (s)	Bois	Peinture	Dormant	0,2		0	

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
261					Ouvrant	0,5			
262	C	Porte (s)	Bois	Peinture	Dormant	0,1		0	
263					Ouvrant	0,4			

Nombre d'unités de diagnostic : **10**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **20**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

1er étage Bureau

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
264	B	Fenêtre - Extérieur	Bois	Vernis	Dormant	0,4		0	
265					Ouvrant	0,5			
266	B	Fenêtre - Intérieur	Bois	Vernis	Ouvrant	0,3		0	
267					Dormant	0,6			
268	A	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	> 1 m	0,3		0	
269					< 1 m	0,6			
270	A	Mur(s)	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,2		0	
271					< 1 m	0,3			
272	B	Mur(s)	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
273					> 1 m	0,3			
274	C	Mur(s)	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,5		0	
275					> 1 m	0,5			
276	D	Mur(s)	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
277					< 1 m	0,3			
278	SO	Plafond	sous plancher poutres/chevrons bois		Sud	0,1		0	
279					Nord	0,5			
280	SO	Plancher	Pvc collé		Nord	0,2		0	
281					Sud	0,3			
282	A	Plinthes	Bois	Vernis	Droite	0,2		0	
283					Gauche	0,6			
284	B	Plinthes	Bois	Vernis	Droite	0,4		0	
285					Gauche	0,5			
286	C	Plinthes	Bois	Vernis	Droite	0,1		0	
287					Gauche	0,2			
288	D	Plinthes	Bois	Vernis	Droite	0,2		0	
289					Gauche	0,3			
290	A	Porte (s)	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
291					Dormant	0,4			
292	B	Volet - Extérieur	Bois			0,6		0	
293	B	Volet - Intérieur	Bois			0,4		0	

Nombre d'unités de diagnostic : **16**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **30**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

1er étage Chambre 1

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
294	D	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
295					Dormant	0,1			
296	D	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
297					Dormant	0,3			
298	A	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,1		0	
299					> 1 m	0,2			
300	B	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,6		0	
301					> 1 m	0,6			
302	C	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,6		0	
303					> 1 m	0,6			
304	D	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,1		0	
305					> 1 m	0,1			
306	PL	Plafond	Bois	Peinture	Sud	0,3		0	
307					Nord	0,6			
308	SO	Plancher	Bois		Nord	0,3		0	
309					Sud	0,3			
310	A	Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,3		0	
311					Gauche	0,5			
312	B	Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	0,1		0	
313					Droite	0,6			
314	C	Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,4		0	
315					Gauche	0,5			
316	D	Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	0,1		0	
317					Droite	0,4			
318	A	Porte (s)	Bois	Peinture	Dormant	0,5		0	
319					Ouvrant	0,6			
320	PL	Poutres plafond	Vernis		Nord	0,3		0	
321					Sud	0,5			

 Nombre d'unités de diagnostic : **14**

 Nombre de mesures : **28**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

1er étage Salle de bains

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
322	C	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Dormant	0,1		0	
323					Ouvrant	0,4			
324	C	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
325					Dormant	0,2			
326		Mur(s)	Plâtre	Faïence	> 1 m	0,2		0	
327					< 1 m	0,6			
328	A	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,5		0	
329					> 1 m	0,5			
330	B	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,2		0	
331					> 1 m	0,6			
332	C	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,1		0	
333					> 1 m	0,6			

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
334	D	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	> 1 m	0,3		0	
335					< 1 m	0,4			
336	PL	Plafond	Plâtre	Papier-Peint	Sud	0,2		0	
337					Nord	0,5			
338	SO	Plancher	Pvc collé		Sud	0,5		0	
339					Nord	0,6			
340		Plinthe(s)	Faïence		Gauche	0,4		0	
341					Droite	0,6			
342	A	Porte (s)	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
343					Dormant	0,2			

 Nombre d'unités de diagnostic : **11**

 Nombre de mesures : **22**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

1er étage Chambre 2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
344	B	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
345					Dormant	0,5			
346	B	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
347					Dormant	0,6			
348	A	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,3		0	
349					> 1 m	0,6			
350	B	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	> 1 m	0,5		0	
351					< 1 m	0,6			
352	C	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	> 1 m	0,2		0	
353					< 1 m	0,3			
354	D	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	> 1 m	0,3		0	
355					< 1 m	0,5			
356	PL	Plafond	Bois	Peinture	Sud	0,1		0	
357					Nord	0,5			
358	SO	Plancher	Bois		Nord	0,2		0	
359					Sud	0,5			
360	A	Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,3		0	
361					Gauche	0,6			
362	B	Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,6		0	
363					Gauche	0,6			
364	C	Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	0,3		0	
365					Droite	0,4			
366	D	Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	0,5		0	
367					Droite	0,6			
368	A	Porte (s)	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
369					Dormant	0,6			
370	PL	Poutres plafond	Vernis		Nord	0,4		0	
371					Sud	0,4			

 Nombre d'unités de diagnostic : **14**

 Nombre de mesures : **28**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

1er étage Chambre 3

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
372	B	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
373					Dormant	0,3			
374	B	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Dormant	0,3		0	
375					Ouvrant	0,4			
376	A	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	> 1 m	0,1		0	
377					< 1 m	0,4			
378	B	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,1		0	
379					> 1 m	0,2			
380	C	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	> 1 m	0,1		0	
381					< 1 m	0,4			
382	D	Mur(s)	Plâtre	Papier-Peint	< 1 m	0,2		0	
383					> 1 m	0,6			
384	PL	Plafond	Bois		Sud	0,4		0	
385					Nord	0,6			
386	SO	Plancher	Bois		Nord	0,5		0	
387					Sud	0,5			
388	A	Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,3		0	
389					Gauche	0,4			
390	B	Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	0,1		0	
391					Droite	0,2			
392	C	Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	0,3		0	
393					Droite	0,6			
394	D	Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	0,5		0	
395					Droite	0,6			
396	A	Porte (s)	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
397					Dormant	0,6			
398	PL	Poutres plafond	Vernis		Sud	0,1		0	
399					Nord	0,5			
400	D	Volet - Extérieur	Bois			0,6		0	
401	D	Volet - Intérieur	Bois			0,1		0	

Nombre d'unités de diagnostic : **16**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **30**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

ANNEXES

Plans et croquis

- Planche 1/2 : Rez de chaussée
- Planche 2/2 : 1er étage






Légende			
	Mesure > 1 mg/cm ² sur une unité de diagnostic classée 1 ou 2		Mesure > 1 mg/cm ² sur une unité de diagnostic classée 3
	Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer		Coulures ou ruissellement
	Moisissures ou taches d'humidité		

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 3 Lavaud 16150 ST QUENTIN SUR CHARENTE	
<i>N° dossier:</i> 21 06077				
<i>N° planche:</i> 1/2	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Rez de chaussée	

Document sans échelle remis à titre indicatif

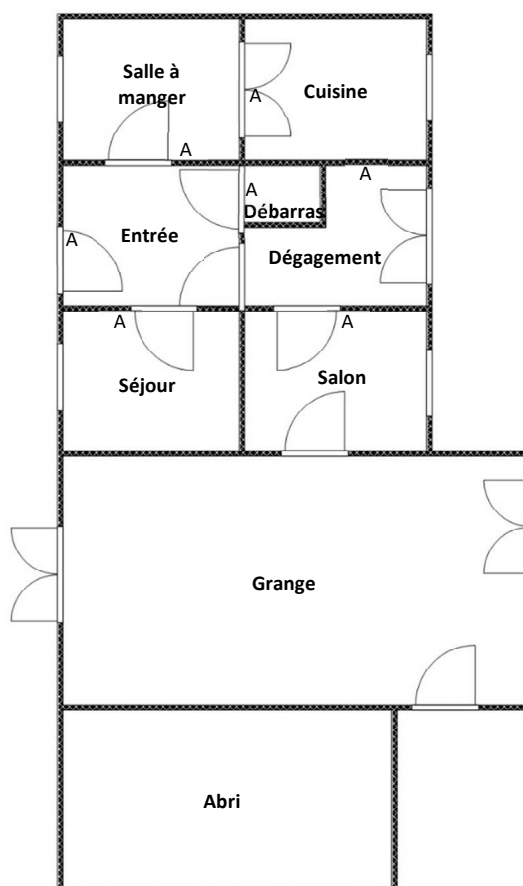
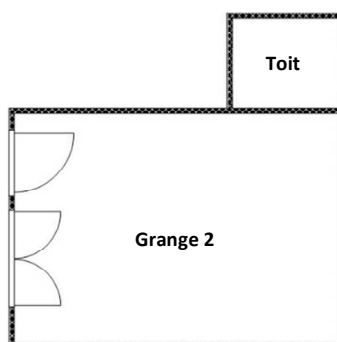
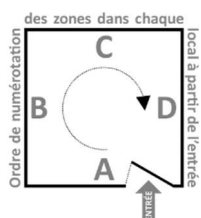
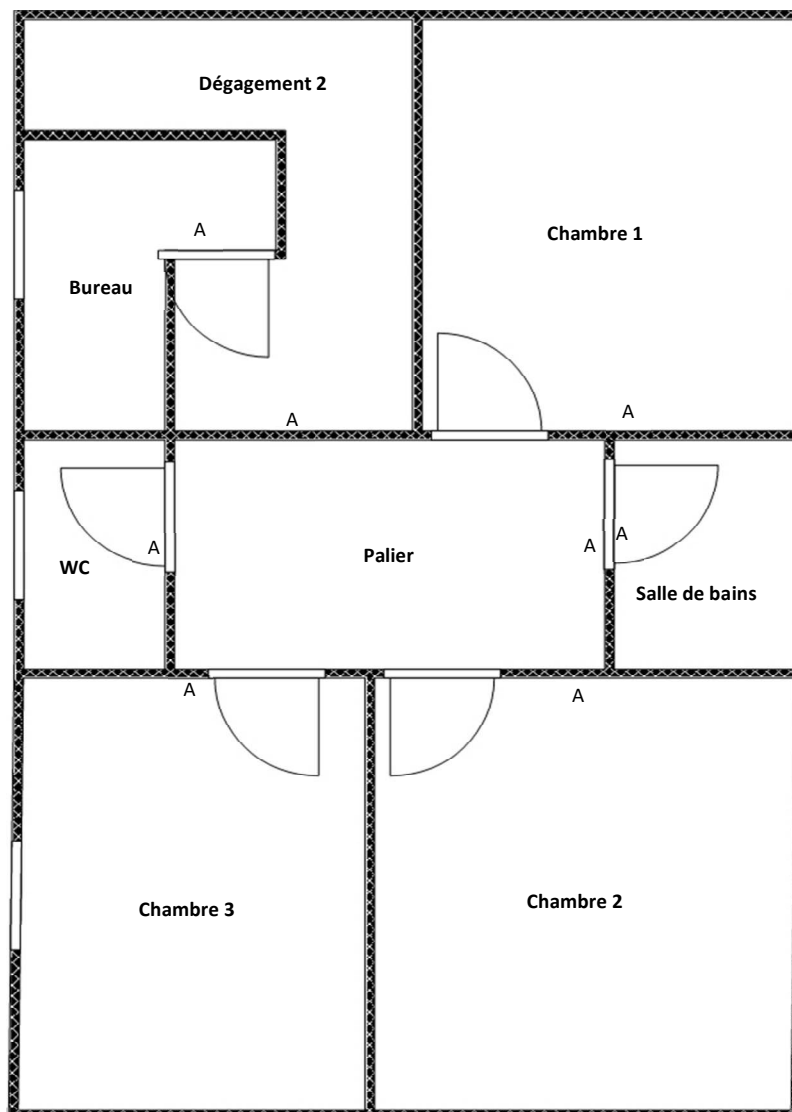
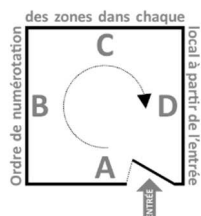


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 3 Lavaud 16150 ST QUENTIN SUR CHARENTE	
<i>N° dossier:</i> 21 06077				
<i>N° planche:</i> 2/2	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> 1er étage	

Document sans échelle remis à titre indicatif



Notice d'information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

LES EFFETS DU PLOMB SUR LA SANTE

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

LES MESURES DE PREVENTION EN PRESENCE DE REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales des territoires, des agences régionales de la santé ou des services communaux d'hygiène et de santé, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Attestation d'assurance

ATTESTATION

RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE

AXA France IARD, atteste que : **LECORDIER**
Monsieur Frédéric LECORDIER
30 Avenue Gambetta
16000 ANGOULÊME

Bénéficiaire du contrat n° **10755853504** souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Soumettre aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à R 271-4 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :
Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'Assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés soient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Repérage de plomb avant travaux

Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic termite avant vente, parties privatives et parties communes

Repérage de termites avant travaux

Etat parasitaire : Diagnostic Métrix

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations

Mesurage loi Carrez

Mesurage surface habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Relève de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Fiche de renseignement immobilier FENAI / Bien

Etat des lieux locatif

Constat logement décent

Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité

Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Diagnostic séismoteur

Diagnostic de performance numérique

Constat sécurité piscine

Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel

Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Etat des risques et pollutions (ERP)

Milieux de cooprabilité, tamisiers de charges

Garantie RC Professionnelle : 1 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.
Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **1^{er} janvier 2021 au 31^{er} janvier 2022**, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cas d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 5 janvier 2021, pour la Société AXA

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 311, Terrasse de France, 92127 Nanterre Cedex 752 057 400 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des Assurances - TVA Intracomunitaire n° FR 14 722 057 400
Opérations d'assurance autorisées de TVA - art. 206-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Certifications

Certificat N° **C0183**
Monsieur Jean-Luc LACOTTE

Certifié dans le cadre du processus de certification PRO4 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante sans mention	Certificat valable Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 20/11/2018 au 18/11/2023	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 08 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 21 novembre 2005 modifié définissant les critères de certification des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 01/10/2017 au 30/09/2022	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mercredi 13 juin 2018

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

Attestation d'indépendance

« Je soussigné Frédéric LECORDIER, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

CABINET AGENDA CHARENTE
30 Avenue Gambetta
16000 Angoulême
Tél. 05 45 25 00 00